

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2013

PRESENTS : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, BROSSEAU, BRETON, LEGE

ABSENTS : Mme MARY et Mr BROSSEAU (excusés) et M.M. GIRAUD, ROULLEAU, BIZON

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

1 - PRESENTATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'HABITATION A LA BROUSSE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un représentant de l'Agence de Services aux Collectivités Locales (assistant à maîtrise d'ouvrage) est venu en Mairie, le 4 octobre, présenté un cahier des charges pour la consultation des divers intervenants, concernant ce projet :

- ☛ un architecte urbaniste paysagiste élaborera les pièces réglementaires du permis d'aménager,

- ☛ un bureau d'études VRD réalisera les pièces techniques du permis d'aménager, puis le suivi des travaux de la 1ère tranche,

- ☛ le géomètre réalisera le relevé topographique des 2 tranches et le bornage du périmètre et des parcelles de la tranche 1 qui comprendrait 25 lots, d'une surface moyenne de 700 m².

- ☛ le bureau d'études techniques et environnementales réalisera le dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau ».

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil, à l'unanimité décide d'approuver la réalisation du lotissement rue de la Brousse, de lancer les différentes procédures de mise en concurrence et donne tous pouvoirs au Maire pour le choix des intervenants.

2 - ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Suite au mandat donné au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, par délibération du 22 janvier 2013, une consultation a été lancée afin de retenir une compagnie dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance du personnel. Au terme de la procédure de mise en concurrence, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de retenir la proposition de CNP Assurances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au contrat groupe proposé, aux conditions suivantes :

Pour les agents affiliés à la CNRACL :

-Taux de 5.05 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :

- Taux de 1.25 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 15 jours.

3 - EXTENSION DE LA LAGUNE

La filière retenue pour l'extension de la lagune sera de type « filtres plantés de roseaux ».

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser, dans les meilleurs

délais, le projet tel qu'il est défini dans l'étude d'incidence, du fait de la saturation de la lagune, le conseil approuve de traiter les effluents par une filière de type « filtres plantés de roseaux » et décide de lancer la procédure de mise en concurrence de bureaux d'études.

4 – TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2014

Le tarif actuel de 1.15 € le m³ est resté inchangé depuis 2007. Compte tenu de la future extension de la lagune, le Maire suggère d'augmenter le tarif de 2.60%. Après délibération, le conseil accepte la proposition. Le tarif passera en 2014 à 1.18€ le M³. Le forfait qui sert de base de calcul pour la redevance assainissement et qui concerne les foyers ayant deux sources d'alimentation ou seulement un puits, sera maintenu à 35 m³ par personne et par an.

5 – ADHESION EVENTUELLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE DE VENDEE

Le conseil ne souhaite pas adhérer en 2013 à cette fondation.

6 – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DU BUDGET GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES AU BUDGET COMMUNAL

Une somme de 6 000 € inscrite au budget primitif sera versée du budget annexe « gestion des activités commerciales » au budget communal.

7- INFORMATIONS DIVERSES

A) LOGEMENT 53 RUE DE ROCHEREAU : Il sera libre au 1^{er} décembre prochain. La commission bâtiments se

réunira pour voir les travaux éventuels à réaliser avant de relouer ce logement.

B) TRAVAUX AU LOTISSEMENT

DU CORMIER : L'empierrement des trottoirs est réalisée ainsi que la pose des bordures. Lors des réunions de chantier, il a été décidé :

- de supprimer les aires de déchets ménagers ainsi que la finition d'enrobé sur le trottoir bordant les lots 12 à 15, qui ne sont pas vendus.

- de créer un cheminement piéton de 1.50m de largeur en bi-couche calcaire, en bordure de la voie communale, de même que du coin du lotissement jusqu'à la RD.

Un grillage d'environ 30 m sera posé pour clôturer le lotissement, en limite du terrain de Hervé MARY, au bout de la rue du Champ Blanc.

C) RECHERCHES DE BENEVOLES

POUR AIDER LES ENFANTS DE LA GARDERIE

A FAIRE LEURS DEVOIRS : Des affiches seront posées à la garderie, à la mairie, à l'agence postale.... pour rechercher des bénévoles qui pourraient aider les enfants présents à la garderie, à faire leurs devoirs les lundi et jeudi de 17 H à 18H.

D) RELAIS D'ASSISTANTES

MATERNELLES : Des assistantes maternelles souhaiteraient se retrouver une fois par mois dans une salle communale. Le Maire demande qu'elles se regroupent sous couvert d'une association, pour que la commune puisse mettre une salle à leur disposition, qui pourrait être éventuellement la garderie.

E) COURS DE ZYMBA

Ces cours se déroulent, salle N°1 du Foyer Rural, le mercredi soir, sauf pendant les vacances scolaires.

F) DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

DE PAIN : Le boulanger de la Meilleraie Tillay a sollicité la commune pour installer sur un parking, un distributeur de baguettes tradition. Le Maire n'a pas donné suite à cette proposition, pour l'instant, afin d'éviter de faire concurrence au dépôt de pain du café.

G) DECISIONS PRISES PAR

DELEGATION : Le Maire informe le conseil qu'il a signé les devis suivants :

☛ avec Francis GABORIAU : installation d'un chauffe-eau à la bibliothèque pour 868.70 € H.T. et remplacement du clavier de la salle de sport, pour un montant de 442 € H.T.,

H) RANGEMENT SALLE 2 POUR LE CLUB DE PALETS : Afin de regrouper et sécuriser tout ce qui appartient au club, le fond du rangement de la salle 2 sera fermé. Une porte de 90 cm sera installée par H.M. Menuiseries.

I) TRAVAUX RUE DU GRAND LAY : Une borne d'incendie se trouve trop près du mur du 21 rue du Grand Lay et est difficile d'accès. Compte tenu des travaux en cours, une

borne neuve enterrée avec une trappe d'accès sera posée par la Nantaise des Eaux et sera prise en charge par la Communauté de communes.

J) RECENSEMENT DE LA POPULATION : Il se fera par deux agents recenseurs, du 16 janvier au 15 février 2014.

K) CHEMIN DE LA LUZAUDIERE : Du déblai venant des travaux de la rue du Grand Lay a été roulé sur ce chemin. L'entreprise MARY doit l'étaler dans les jours à venir. Ce chemin très en pente a été détérioré par le ruissellement des fortes pluies ces dernières années.